

**STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT :
PARFOIS PERMIS À BEAUHARNOIS DÈS CET HIVER**

Beauharnois, le 17 novembre 2022 – À l’approche de la saison hivernale, la Ville de Beauharnois a procédé ce mardi 8 novembre à la modification de sa réglementation sur le stationnement hivernal de nuit. En vertu des modifications apportées, le stationnement de nuit demeurera interdit, **mais des levées d’interdiction pourront désormais s’appliquer.**

En effet, à partir du 1^{er} décembre, la Ville autorisera le stationnement dans la rue la nuit, via un avis, lorsqu’aucune opération de déneigement ne sera en cours ou planifiée. En l’absence de cette permission, il restera interdit de stationner dans toutes les rues et places publiques entre 1 h et 7 h, du 1^{er} décembre au 1^{er} avril inclusivement, afin de permettre un déneigement efficace.

Les citoyens ont la responsabilité de s’informer quotidiennement si l’autorisation est en vigueur ou non. Pour ce faire, plusieurs outils ont été mis en place. Un encart informatif sera distribué sous peu à toutes les résidences de la Ville. Les levées d’interdiction seront annoncées chaque jour, dès 16 h, aux endroits suivants :

- Site web de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/info-neige
- Ligne Info-Neige dédiée : 450 429-3546, option 2
- [Page Facebook](#) et [compte Twitter](#) de la Ville

Cette autorisation ne s’applique pas aux endroits où la signalisation interdit déjà le stationnement durant le reste de l’année. Aucune vignette ne sera nécessaire. Des contraventions pourraient être distribuées aux propriétaires de véhicule qui ne respectent pas le règlement.

COLLABORATION CITOYENNE

Même en plein jour, il est préférable de ne pas stationner son véhicule en bordure de la rue durant ou après une chute de neige, et ce, tant que le déneigement n’est pas complété. Toujours dans une perspective d’amélioration de la qualité des services et pour faciliter les opérations, il est recommandé de libérer la rue, dans la mesure du possible, en tout temps.

----- 30 -----

Source :
Service des communications
Ville de Beauharnois
450 429-3546, poste 228
communications@ville.beauharnois.qc.ca